

### ❖ **Le SCOT Nord Toulousain**

Le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain se compose par 4 communautés de communes : Hauts Tolosans, Frontonnais, Val Aïgo et Coteaux du Girou. Le territoire en limite Nord de la Haute Garonne s'étire sur plus de 70 kilomètres d'est en ouest, au contact direct de la Métropole toulousaine. Il couvre aujourd'hui 66 communes qui ont décidé de définir ensemble un projet commun d'avenir pour les 97777 habitants du Nord Toulousain.

Les principaux objectifs du SCOT Nord Toulousain sont :

- L'équilibre entre les différents usages des sols, notamment par la maîtrise du développement urbain,
- La préservation des qualités paysagères et patrimoniales,
- La diversité et la mixité des fonctions,
- Les réponses, géographiquement équilibrées, aux besoins présents et futurs (habitat, activités économiques, commerces, équipements ...)
- Les objectifs de préservation de l'environnement, de limitation des pollutions, de prévention des risques et nuisances.

C'est dans le cadre du SCOT que les intercommunalités ont réalisé leur PCAET.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants

### ❖ **Le PETR Pays Tolosan**

La Communauté de communes fait partie du Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) depuis janvier 2016.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Tolosan est composé de 5 EPCI : la Communauté de communes Hauts Tolosans, la Communauté de communes du Frontonnais, la Communauté de communes Val Aïgo, la Communauté de communes des Coteaux du Girou et la Communauté de communes des Coteaux de Bellevue. Il a été constitué pour une durée limitée au 31 décembre 2022 pour élaborer un projet de territoire et permettre la contractualisation avec l'Etat et le Conseil Régional. Il est en charge de la mise en œuvre, de l'animation et de la gestion financière du programme européen Leader.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants

- ❖ **DECOSET** : (DEchetteries, COLlectes SElectives, Traitements) est un syndicat mixte de réalisation, composé exclusivement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 2 délégués

- ❖ **SYNDICAT MIXTE OUVERT HAUTE-GARONNE NUMERIQUE (SMO)** : chargé du déploiement du Très Haut-Débit par la fibre optique sur l'ensemble du département.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

- ❖ **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE (SMAFB)** : exploitation d'un équipement de loisirs touristique, culturel et sportif sur la base de loisirs de la forêt de Bouconne

Nombre d'élus représentant la CCHT : 7délégués titulaires et 7délégués suppléants

- ❖ **Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne (MANEO 31)** : assure la gestion des équipements d'accueil et d'habitat, adaptés aux besoins des Gens du voyage, conformément aux obligations légales d'accueil.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

- ❖ **Commission consultative issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG** : la commission consultative est issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG. Elle a pour objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

Nombre d'élus représentant la CCHT : délégués titulaires

- ❖ **SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS (SGSA)**

Depuis le 29 août 2018, le Syndicat est doté de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » GEMAPI.

- Aménagement du bassin versant de la Save

Entretien et aménagement des cours d'eau, identifiés « masse d'eau » : la Save et ses affluents, lacs et plans d'eau publics, situés sur le lit mineur des susdits cours d'eau, y compris les accès à ces derniers

- Défense contre les inondations

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exclusion de celles situées dans le département des Hautes-Pyrénées, ainsi que des formations boisées riveraines

Nombre d'élus représentant la CCHT : 6 délégués titulaires et 6 suppléants

- ❖ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HERS-GIROU**

Nombre d'élus représentant la CCHT : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

- ❖ **SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIERES ASTARAC LOMAGNE (SYGRAL)**

Sur notre territoire, ce syndicat intervient sur la Gimone. L'adhésion de la CCHT au syndicat est en cours.

- ❖ **Office de tourisme communautaire** : un Conseil d'Administration constitué de 4 collèges professionnel, associatif, individuel et élus de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans assure la gestion associative de l'Office de tourisme.
- La Communauté de communes définit la politique générale, fixe les priorités en matière de développement touristique.
- L'association met en œuvre les actions définies par la collectivité, selon le niveau de prestations afférentes à un Office de Tourisme de catégorie II, ainsi que délibéré en Conseil Communautaire du 23 Novembre 2017.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 8 représentants

- **ASSOCIATION COVOITURONS SUR LE POUCE**

Il s'agit d'une association de collectivités créée en 2012 et qui a pour objet de développer et de promouvoir « REZO POUCE », dispositif d'auto-stop organisé.

Nombre d'élus représentant la CCHT : 1 délégué titulaire et 1 suppléant